Image not found or type unknown

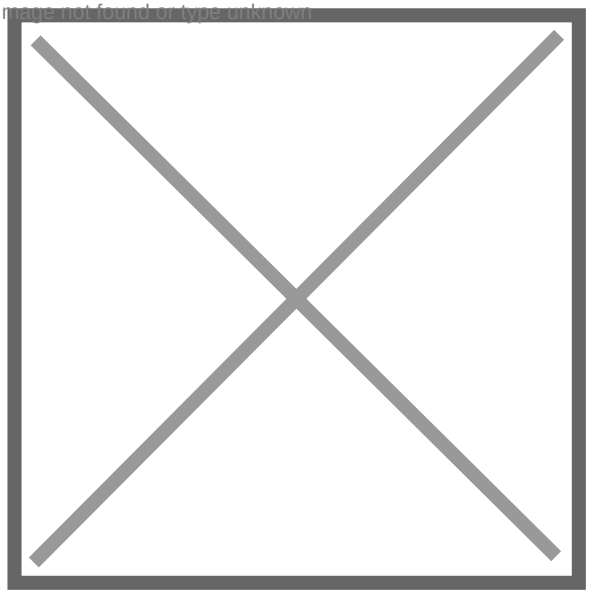

Pension alimentaire dite de secours

Par **desaga**, le **06/11/2011** à **10:52**

Bonjour,
Bonjour,
Le juge ,lors de l'audience de conciliation m'a condanné à payer une pension alimentaire en plus de la jouissance gratuite de ma maison à mon épouse.Dans ma maison est logée ma belle mère depuis 8 ans.le juge n'a pas voulu prendre en compte les revenus de ma belle mère qui pourtant est logée gratuitement d'ou une différence de revenu de 300 euros et m'a donc condanné à payer une pension de 150 euros pendant la procédure de divorce.Comment me défendre sachant que ma belle mère percoit une pension d'environ 1200 euros par mois.Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **06/11/2011** à **13:39**

Bonjour, un pension alimentaire est due pour l'entretien d'un enfant. Les revenus de votre belle-mre n'ont pas à etre pris en compte pour l'entretien de l'enfant, ils n peuvent servir qu'à diminuer le montant des charges de votre ex femme. Le domicile conjugal a du etre attribué à votre ex dans l'interet meme de l'enfant. Sachez que vous pouvez faire appel de la décision dan l mois qui suit la notification de la décision mais pour cela il vous faudra prendre un avoué, cordialement

Par **desaga**, le **06/11/2011** à **14:01**

merci pour votre réponse.

il n'y a pas d'enfant à charge car ma fille a 30 ans et ne vit plus à la maison.
le juge n'a pas voulu prendre en compte que ma belle mère vivait dans la maison et ceci gratuitement depuis 8 ans : elle a 85 ans
pourquoi ne veut il pas en tenir compte ?

Par **cocotte1003**, le **06/11/2011** à **14:04**

Bonjour, la pension est due à votre femme qui n'a pas de revenu ?

Par **desaga**, le **06/11/2011** à **15:38**

elle a des revenus de 2250 euros/mois et ma belle mère 1200 euros/mois

Par **mimi493**, le **06/11/2011** à **16:22**

[citation]un pension alimentaire est due pour l'entretien d'un enfant.[/citation] pas seulement. Dans le mariage il y a obligation de secours entre époux donc en cas où les époux vivent séparemment ou que l'un des époux refuse de participer à l'entretien du ménage, une pension alimentaire est décidée.

[citation]le juge n'a pas voulu prendre en compte que ma belle mère vivait dans la maison et ceci gratuitement depuis 8 ans : elle a 85 ans
pourquoi ne veut il pas en tenir compte ? [/citation] la question serait "pourquoi le prendre en compte". Est-ce que durant la vie commune, vous preniez une pension à votre belle-mère ?

150 euros c'est minime quand même surtout que si elle gagne 2250 euros et qu'il y a eu pension, c'est que vous devez gagner vraiment beaucoup

Par **desaga**, le **07/11/2011** à **08:26**

mon revenu n'est pas beaucoup supérieur: pension 1700,revenu foncier 850

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés